

## - DÉROGATION SCOLAIRE DEMANDE DE SCOLARISATION HORS DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE → Inscription à HASPARREN

Conformément à l'article L. 212-8 du code de l'Education, relatif à la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques recevant des élèves de communes extérieures.

## **IDENTITÉ DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX:**

Responsable 1 :		Responsable 2 :				
NOM:		NOM:				
Prénom :		Prénom :				
Adresse:		Adresse:				
Tél.:		Tél.:				
Mail:		Mail:				
O Dérogation pour l'année en cours :	à nartir du			C Ecole matern	alla Iaan Vardun	
O Dérogation pour la rentrée 202 / 202						
berogation pour la rentree 202 / 202				C Ecole elemen	taire Jean Verdur	
<u>ENFANT(S)</u> :						
NOM:	Prénom :		Date de naissance :		Classe :	
			***************************************			
MOTIF(S) DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION à HASPARREN :						
O Regroupement de fratrie : demande p			enfant a u	ın frère ou une sœu	r fréauentant déid	
l'école demandée.	moe en compte ame	quement sirie	ingane a a	myrere ou une sœu	Trequentant deje	
O Rattachement par rapport au lieu de attestation de l'employeur de chacun des	•	•		•	nt. Joindre une	
O Classe spéciale : (ULIS) joindre l'attest	ation d'affectation	ou de scolaris	sation de	l'Education Nationd	ıle.	
O Raisons médicales (art R 212-21 du Co régulière dans un autre secteur. Joindre u		-	écessite d	des soins ou une hos	pitalisation	
O Autres situations : joindre un courrier	explicatif ainsi que	toute pièce p	ouvant ê	tre utile à l'appui de	la demande.	
Je soussigné(e)						
Fait àle				gnature :		

## CADRES RÉSERVÉS à l'ADMINISTRATION

[ 1 ] DÉCISION DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE					
☐ DEMANDE ACCORDÉE	☐ DEMANDE REFUSÉE				
Observations :	Observations :				
Date :					
Signature du/de la Maire et cachet de la commune :					
[ 2 ] DÉCISION DE LA COMMUNE DE HASPARREN					
☐ DEMANDE ACCORDÉE	☐ DEMANDE REFUSÉE				
Observations :	Observations :				
Date :					
Signature de la Maire et cachet de la commune :					

Vous serez informé(e)s par courrier de la suite donnée à votre demande.